

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	11.12.2024	D1492	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DURABLES EN ZONES RURALES FLERS MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA CYCLABLE : ACHAT DE VELOS, ACHAT ABRIS VELOS SECURISES, FINANCEMENT POSTE CHARGE DE MISSION VELO
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	11 DECEMBRE 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	11 DECEMBRE 2024

Par délibération n° 2023-949 du 12 octobre 2023, le Conseil Communautaire de Flers Agglo a approuvé son Schéma Directeur Cyclable. Ce document stratégique et de programmation a pour objectif d'organiser le développement de l'usage du vélo sur Flers Agglo.

La mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable sur le territoire de Flers Agglo permettra de développer cette pratique du « vélo pour tous » et de favoriser le report modal.

Le plan d'actions du Schéma Directeur Cyclable est structuré sur 3 axes :

- Aménager un territoire cyclable
 - Développer les services de l'écosystème vélo
 - Construire et diffuser une culture vélo
- ❖ Parmi les actions de l'axe « **Développer les services de l'écosystème vélo** » figurent notamment :
- La **diversification de la flotte de vélo en location** (VAE, vélo rallongé, tricycle...) ;
 - L'augmentation du stationnement vélo par **l'installation d'abris vélos sécurisés** sur les sites touristiques de Flers Agglo.
- ❖ Parmi les actions de l'axe « **Construire et diffuser une culture vélo** » figurent notamment :
- La **sensibilisation des citoyens à la pratique du vélo** ;
 - La **sensibilisation et la formation des élus et des techniciens du territoire**.

Cette promotion de la culture vélo se ferait via le recrutement d'un **chargé de mission « mobilités actives »**.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE		
	Montant HT	
Développement du service de mobilité de Flers Agglo	219.028 €	
Plan de financement prévisionnel		
AVELO 3 (obtenu)	55,47 %	121.500 €
Etat- Fonds vert Développement des mobilités durables (dépense éligible de 219 028 € HT)	24,53 %	53.723 €
Autofinancement	20,00 %	43.805 €
TOTAL	100,00 %	219.028 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** les subventions au titre du fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales », auprès de l'Etat, pour les actions citées ci-dessus.
- 2 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au BP 2025.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20241211-D1492-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

Yves GOASDOUE